



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05094

Numéro SIREN : 808 393 250

Nom ou dénomination : 100C

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2017 sous le numéro de dépôt 17448

28 AOUT 2017

100C

Société par actions simplifiée
au capital de 15.000 euros

n° de facture

Quincy.

n° de chrono

Siège social : 27 RUE CAMILLE PELLETAN
78800 HOUILLES
Versailles B 808-393-250

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 26 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, et le vingt six juin, au siège social.

Monsieur JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES, demeurant 27 RUE CAMILLE PELLETAN 78800 HOUILLES.

Associé unique de la Société 100C.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES

a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de -418,04 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 453 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 0 euros.

Yves

DEUXIÈME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -418,04 euros de la manière suivante :

Prélèvement sur les réserves :

Sur les autres réserves, soit 166,20 euros

Report à nouveau :

Au report à nouveau -251,84 euros

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

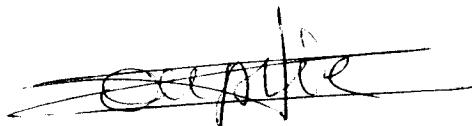
TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associé unique approuve les conventions intervenues entre la Société et son Président non-associé au cours de l'exercice écoulé :

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.



100C
Société par actions simplifiée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 27 RUE CAMILLE PELLETAN
78800 HOUILLES
Versailles B 808-393-250

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

M Julien Couprie de Chazelle,

Associé unique et Président de la Société 100C, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 établi, le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

l activité dominante est le bâtiment tous corps d 'état

L'exercice 2016 a été marqué par une augmentation de notre chiffre d'affaires et de nos charges aussi ce qui a entraîné une baisse du résultat

il n y a pas de faits marquants l activité sociale

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous poursuivons nos efforts sur l'exercice à venir



EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 557.601,22 euros (contre 406.498,14 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de 37,17 %;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 559.640,71 euros (contre 406.555,14 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 37,65 %;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 560.872,26 euros (contre 387.735,37 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 44,65 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -1.231,55 euros (contre 18.819,77 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de -106,54 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 26.001,43 euros contre 20.000 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 30,01 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 10.840,02 euros contre 8.000 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 35,50 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1 contre 1 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -567,95 euros contre -246,14 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -1.799,50 euros contre 18.573,63 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -109,69 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 1.381,46 euros, de l'impôt sur les bénéfices de euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -418,04 euros (contre une perte de 15.648,63 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de -102,67 %.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 72.843,05 euros contre 297.719,19 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -75,53 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de l'exercice s'élevant à -418,04 euros est affectée de la manière suivante :

Prélèvement sur les réserves :

Sur les autres réserves, soit	166,20 euros
-------------------------------	--------------

Report à nouveau :

Au report à nouveau	-251,84 euros
---------------------	---------------



Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinques du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 453 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. M. L.", is placed here.A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. M. L.", is placed here at the bottom right.

BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

①

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Désignation de l'entreprise : 100c Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 12Adresse de l'entreprise 27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES Durée de l'exercice précédent * 1 12Numéro SIRET : 8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 1 0Néant Exercice N° clos le: 3 1 1 2 0 1 6

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souhaité non appelé	(I) AA		
	Frais d'établissement *	AB		AC
	Frais de développement *	CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG
	Fonds commercial (I)	AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM
	Terrains	AN		AO
	Constructions	AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 958	AU 1 573 3 385
	Immobilisations en cours	AV		AW
	Avances et acomptes	AX		AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT
	Autres participations	CU		CV
	Créances rattachées à des participations	BB		BC
	Autres titres immobilisés	BD		BE
	Prêts	BF		BG
	Autres immobilisations financières *	BH		BI
	TOTAL (II)	BJ	4 958	BK 1 573 3 385
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM
	En cours de production de biens	BN		BO
	En cours de production de services	BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS
	Marchandises	BT		BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	58 247	BY 58 247
	Autres créances (3)	BZ	2 477	CA 2 477
	Capital souhaité et appelé, non versé	CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres	CD	5 000	CE 5 000
	Disponibilités	CF	3 499	CG 3 499
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	236	CI 236
	TOTAL (III)	CJ	69 458	CK 69 458
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW		
	Primes de remboursement des obligations	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	74 416	IA 1 573 72 843

Renvois : (1) Dont droit au basil :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nette :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Classe de réserve

de propriété :

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2)

BILAN — PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise

100c

Néant

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000...)		DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	782
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DI	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	166
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(418)
	Subventions d'investissement		DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées :		DK	
		TOTAL (II)	DL	15 531
	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées		DN	
		TOTAL (II)	DO	
	Provisions pour risques		DP	
DETTE(S) (4)	Provisions pour charges		DQ	
		TOTAL (III)	DR	
	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	199
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	32 878
	Dettes fiscales et sociales		DY	24 223
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Compte régul.	Autres dettes		EA	
	Produits constatés d'avance (4)		EB	
		TOTAL (IV)	EC	57 312
	Ecart de conversion passif *		ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	72 843
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		IC	
			ID	
			IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		IF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IG	57 312
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			IH	199

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire formule 53 A
du Code général des impôts

				Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens *					FI	557 601
	services *	FG	557 601	FH		FL	557 601
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	557 601	FK		FM	
	Production stockée *					FN	
	Production immobilisée *					FO	
	Subventions d'exploitation					FP	1 018
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ	1 021
	Autres produits (1) (11)					FR	559 641
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FS	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FT	
	Variation de stock (marchandises)*					FU	183 961
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FV	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FW	338 069
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FX	986
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FY	26 001
	Salaires et traitements *					FZ	10 840
	Charges sociales (10)					GA	991
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GB	
			- dotations aux provisions			GC	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	23
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	560 872
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 232)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	196
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Défenses positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	196
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	764
	Défenses négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	764
						GV	(568)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(1 799)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

(RENOVIS : voir tableau n° 2953) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(4)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>100c</u>		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 1 835
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 1 835
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 453
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 453
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)
Impôts sur les bénéfices *		(X)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		
5 – BÉNÉFICE OU Perte (Total des produits – total des charges)		
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont {	HP
	— Crédit-bail mobilier *	HQ
	— Crédit-bail immobilier	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	AJ 1 018
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6 obligatoires A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
regularisation fournisseurs		Charges exceptionnelles 1 835
penalités		Produits exceptionnels 453
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2268-SD (art. 223-I-1 quinque C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinque C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:				
100c 27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES					
SIRET 8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 0 1 0	Mél :				
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:				

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case				

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	736
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

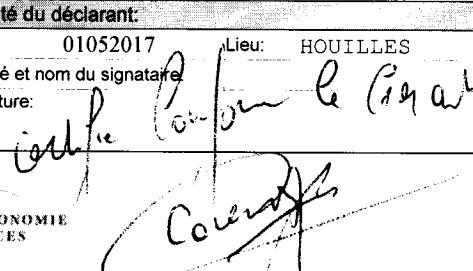
- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2066-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:				
sarl cb expertise 10 rue pergolése 75116 paris					
Tél:					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:				
N° d'agrément du CGA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tél:	Date: 01052017 Lieu: HOUILLES Qualité et nom du signataire: Signature: 				

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SART, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
Julien Couprie de chazelles	15000							
27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES								

H | DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrcessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter